

**COMMUNE d'AMBERT**  
**(Puy-de-Dôme)**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Juin 2013
Date de la séance : 26 Juin 2013

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 20
Absents avec procuration : 7
Absents : 4

<b>Présents</b> : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, M. Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER- CONVERT, Céline THENOT (présente jusqu'à 20 H puis procuration à Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT), Adjoints, MM. Jean-Louis DHUIT, Gérard BERTON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, M. Gérard BONNEFOY, Mme Nadine BOST, M. Jean-Marie PILLER, Mme Laetitia ACHAIBI (présente jusqu'à 20 H puis procuration à M. Jean-Louis DHUIT), M. Edmond BERODIAS, Mmes Viviane BAFOIL, Simone MONNERIE, MM. Eric CHEVALEYRE, Patrick BESSEYRE.
<b>Absents avec procuration</b> : M. Jackie DOUARRE à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT, Mme Céline THENOT (à partir de 20 H) à Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, M. Michel DAJOUX à M. Henri JOUBERT, Mme Marie-Thérèse PILANDON à M. Gérard BERTON, Mme Denise CHARBONNEL à M. Guy DUVERGER, Mme Laetitia ACHAIBI (à partir de 20 H) à M. Jean-Louis DHUIT, M. Jean AULAGNIER à Mme Viviane BAFOIL.
<b>Absents</b> : MM. Jean-Claude GUELON. Jean MALCROS, Mmes Pascale PERNET, Annik TRAIT- PROTIERE.
<b>Secrétaire de séance</b> : M. Eric CHEVALEYRE

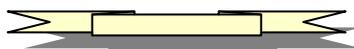
Préalablement à l'ouverture de la séance Mr Mai propose que le bureau d'études retenu à cet effet puisse présenter les grandes lignes du projet d'aménagement des places Charles de Gaulle, du Livradois et de la Pompe.

Il précise que cette présentation est destinée dans un premier temps à informer le conseil des différents axes de travail susceptibles d'être retenus. Le public sera invité à prendre connaissance du dossier dans le cadre d'une exposition qui sera organisée prochainement. A l'issue de cette phase de concertations le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations ou remarques émises, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après ces propos liminaires et à la demande de Mr Mai les représentants du bureau d'études exposent de manière synthétique les différentes propositions tant en matière d'organisation de l'espace, d'aménagements, de matériaux et d'éclairage public. Il est rappelé également que ce projet nécessite le déplacement du monument Henri Pourrat et sa réimplantation à St Pierre au pied du bois de Boulogne.

Mr Mai indique enfin que le dossier technique réalisé par le bureau d'études sera communiqué prochainement à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique.

Mr Le Maire remercie le bureau d'études pour la qualité du travail fourni synthétisant parfaitement les orientations données par la commission et notamment les exigences en matière de maintien des places de stationnement.



Il ouvre ensuite la séance du conseil municipal à 18H10 et propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 30 mai 2013 dont le secrétariat était assuré par Mme Véronique FAUCHER-CONVERT. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal émet ensuite un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante :

- Site remarquable du gout – désignation du représentant de la commune



**Mr Berton** : intervient pour informer le conseil suite à son déplacement à Angers à l'occasion du « Printemps des Orgues » et dans le cadre du chantier de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Jean. Il indique que des administrateurs de l'association Angevine seront présents à Ambert durant le Festival de la Chaise-Dieu. Il souhaite qu'à cette occasion une réception puisse être organisée en Mairie.

**Mr Le Maire** : rappelle qu'une souscription est lancée en vue de contribuer au financement de la restauration de l'orgue. Les dons faits à cette occasion sont déductibles des impôts.

**Mr Piller** : intervient pour regretter les programmations en journée de certaines réunions de commission ce qui n'est pas compatible avec ses activités professionnelles.

## **TARIFS DES SERVICES**

Les tarifs proposés par les commissions et validés par la commission des finances du 20 juin 2013 sont approuvés à l'unanimité. Il s'agit des tarifs suivants :

- Camping et chalets 2014,
- Chalets : tarifs promotionnels 2013,
- Base de loisirs : été 2013,
- Ecole de musique : année scolaire 2013/2014,
- Hébergement Coral : 2014,

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Exposé de Mme Faucher-Convert rappelant :

- Le décret du 24 janvier 2013 fixant les modalités de passage à la semaine de quatre jours et demi;
- La délibération du conseil du 19 Février 2013, décidant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès Septembre 2013.
- La réflexion préalable sur l'organisation future réunissant les directeurs d'école, les enseignants, les services, les parents et les élus ainsi que les réunions publiques à destination des parents.

Précisions également sur le contexte actuel avec :

- Le rejet par le conseil d'Etat du projet de décret gouvernemental prévoyant d'assouplir le taux d'encadrement des activités périscolaires dans le cadre de la réforme.
- Les incertitudes quant au versement du financement promis par l'Etat.
- Les imprécisions quant aux modalités de participation financière de la Caisse nationale d'allocations familiales.

Mme Faucher-Convert détaille également l'architecture retenue concernant l'organisation de la journée des élèves : temps scolaire, garderies, temps d'activités périscolaires et activités pédagogiques complémentaires.

La mise en place pour la rentrée scolaire nécessite l'adoption d'un budget spécifique prenant en compte les besoins en matière de personnel et en crédits de fonctionnement. Après études les crédits nécessaires ont été évalués à 66 574 € pour le premier trimestre de l'année scolaire. Ces crédits se répartissent comme suit :

<b>DEPENSES 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2013</b>	
Personnel	47 584,00 €
Animations	5 900,00 €
Autres	13 090,00 €
Total des dépenses prévisionnelles	66 574,00 €

### **Financé par des recettes nouvelles :**

Aide Etat fonds amorçage

9 360,00 €

**Financé également par virement de Crédits :**

Affectation des dépenses imprévues inscrites au BP 2013 49 214,00 €

**Mr Besseyre** : prend acte de cette présentation mais regrette que la collectivité ne se soit pas tournée plus tôt vers les associations qui disposent de ressources qui auraient pu permettre une meilleure prise en charge des enfants; Il se montre également soucieux quant à l'organisation et à la gestion des temps d'activités périscolaires.

**Mr Piller** : souligne le travail important réalisé en amont et notamment la concertation permanente qui devrait permettre de « déboucher sur quelque chose d'intéressant ».

**Mme Faucher-Convert** : insiste sur le fait que priorité a été donnée pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

**Mme Bafoil** : rappelle que l'association des Maires de France proposait que les communes attendent la rentrée 2014 pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Elle regrette que la commune n'ait pas suivi cette préconisation.

**Mr Le Maire** : rappelle que l'organisation mise en place suite à la réforme voulue par le Gouvernement nécessitera aménagements et ajustements. De ce fait la mise en place dès 2013 sera, compte tenu de l'expérience acquise, un avantage par rapport à la grande masse des communes (3/4) qui devront se conformer à la loi en 2014.

Après délibération les virements et ouvertures de crédits proposées sont approuvés par vingt trois voix pour, une voix contre (Mme Bafoil) et une abstention (Mme Monnerie).

Concernant la tarification spécifique proposée pour les TAP le conseil l'approuve à l'unanimité.

**20h00 : Mmes Thenot et Achaïbi quittent la séance en donnant procurations.**

**APPROBATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLES BOIS.**

Après présentation détaillé du dossier par Mr Mai les propositions de la commission des procédures adaptées retenant Claustre Environnement, compte tenu de la proximité et de la qualité de ses offres, sont approuvées à l'unanimité.

**Mme Bost** souhaiterait obtenir des précisions sur les modalités de contrôle de la qualité des produits livrés.

**Mr Mai** lui répond que des procédures spécifiques ont été prévues dans le Cahier des clauses techniques joint à la consultation. Il indique que les éléments correspondants pourront lui être communiqués.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (Mme Monnerie n'ayant pas pris part au vote), autorise Mr Le Maire à rembourser la somme de trois cent neuf euros et quarante dix centimes (309,90 €) à Mme MONNERIE au titre des frais engagés dans le cadre de sa participation au congrès de l'Association « Les Plus Beaux Détours de France » du 6 au 8 juin 2013 à Montargis.

**LES PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE**

Mlle Pascal et Mme Monnerie rappellent que la candidature de la commune d'Ambert a été retenue pour l'accueil du congrès 2014 de l'Association « Les Plus Beaux Détours de France » du 12 au 14 juin 2014. Un groupe de travail sera constitué en vue de cette organisation qui nécessitera un budget spécifique de l'ordre de 35000 €.

**APPROBATION DU DISPOSITIF TREMLIN LOCAL**

Unanimité pour :

- Approuver la mise en place du dispositif tremplin local pour l'été 2013.

- Autoriser Mr le Maire à signer une convention de prestation partenariale avec l'association « les Francas du Puy-de-Dôme » dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif "Tremplin Local".

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif ont été prévus au budget primitif 2013 du service Pôle Enfance-Jeunesse-Famille.

### **REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr Le Maire précise que les élus de la Communauté de Communes ont pris acte de la délibération adoptée lors de la séance du 17 avril 2013. Après discussions « *les trois communes de moins de 300 habitants ont souligné leur volonté de solidarité en abandonnant un siège* ». Sur la base de cette position, le bureau de la Communauté de Communes a proposé au Conseil Municipal une nouvelle répartition se déclinant ainsi qu'il suit :

Ambert :	12 délégués
Job :	6 délégués
St Ferréol des Côtes :	4 délégués
Champétières :	2 délégués
Valcivières :	2 délégués
La Forie :	3 délégués
Thiolières :	2 délégués
	Soit 31 délégués

Après délibération le conseil municipal unanime, approuve cette proposition.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMBERT**

Après une présentation détaillée par Mr Mai de l'ensemble du dossier, le Conseil Municipal unanime décide d'approuver la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Présentation par M. Mai des rapports annuels concernant la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports ayant été diffusés dans leur intégralité et n'appelant pas de remarques particulières, le conseil municipal prend acte de cette communication.

### **TRAVAUX 2012 SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE : AVENANT N°1**

Mr Mai rappelle que, par délibération du 12 septembre 2012, le conseil municipal a autorisé Mr le maire à signer les marchés concernant le programme de travaux 2012 à réaliser sur le réseau d'eau potable.

La commission d'appel d'offres suite à sa réunion du 14 juin 2013 propose au conseil municipal d'approuver un avenant N°1, d'un montant de 7 730.00 € HT (9 245.08 € TTC) au Lot n°1 : tranche conditionnelle. Cet avenant est destiné à prendre en compte des modifications sur les quantitatifs et/ou métrés initiaux sous-estimés au cahier des clauses techniques particulières

Proposition approuvée à l'unanimité

### **PARC NAUTIQUE DES TROIS CHENES : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS**

Unanimité pour, sur proposition du service, adopter le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.) du Parc de Loisirs des Trois Chênes.

### **SITE REMARQUABLE DU GOUT – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne Mlle Aurélie PASCAL en vue de représenter la commune d'Ambert au sein de l'association dite « site remarquable du goût – Pays d'Ambert : berceau de la Fourme d'Ambert ».

### **MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite des avis favorables donnés par les commissions paritaires départementales, réunies le 6 juin 2013, des agents de la collectivité sont susceptibles de bénéficier d'avancement de grade au sein de leur cadre d'emploi.

La mise en œuvre des procédures statutaires correspondantes nécessitant une modification du tableau des effectifs, le Conseil Municipal unanime approuve les modifications suivantes au tableau des effectifs de la ville d'Ambert :

<b>Transformation de : (grade initial)</b>	<b>En Grade d'avancement</b>	<b>Date d'effet</b>
1 poste de Garde Champêtre Chef (Echelle 5)	1 poste de Garde Champêtre Chef Principal (Echelle 6)	01/09/2013
1 poste de Garde Champêtre Principal (Echelle 4)	1 poste de Garde Champêtre Chef (Echelle 5)	01/09/2013
1 poste de Garde Champêtre Principal (Echelle 4)	1 poste de Garde Champêtre Chef (Echelle 5)	01/11/2013
2 postes d'Auxiliaire de Puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe (Echelle 4)	2 postes d'Auxiliaire de Puériculture Principal de seconde classe (Echelle 5)	01/09/2013
1 poste d'ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe (Echelle 4)	1 poste d'ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (Echelle 5)	01/09/2013
1 poste d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe (Echelle 3)	1 poste d'Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (Echelle 4)	01/09/2013

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

**- Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**

- N° 27 : Consorts COL – Section AX n° 126 – 34 bis, Avenue du Dr Claudius Penel – Prix : 85.000 € - Acquéreur : Melle MELIS Eléonore,
- N° 28 : Consorts BATISSE – Section BH n° 39 – 20, rue du Montel – Prix : 135.000 € - Acquéreur : Mr COUPAT Stéphane et Melle BAYLOT Marylène,

**- Décisions prises par délégation :**

- Approbation de l'offre des Ets MAILLET proposant la fourniture d'un tracteur neuf (62.000 € HT) et la reprise d'un tracteur communal Renault (17.000 €),
- Approbation du contrat conclu avec la Ste DORE SECURITE pour une mission de prévention et de sécurité privée d'un montant de 1.180 € HT),
- Approbation de la convention annuelle entre le Département et la commune concernant la subvention allouée au titre du « Soutien à l'enseignement musical » pour l'année 2012/2013.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées Mr le Maire lève la séance à 20 H45.